

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition, à titre payant, de la salle Masqueliez à un particulier

N° : VA_DEC2023_710

Service : Protocole, manifestations et sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre payant, la salle Masqueliez à :

- Madame Elisha Mbeng, du 31 décembre 2023 au 01 janvier 2024, au prix de 715,50 € TTC

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 20 décembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-199789-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023